

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n°37 du 2 décembre 2003 - 2 pages - Numéro ordre postal : 88

L'année qui se termine aura été riche en évènements que ce soit sur le plan climatique (des dégâts de gel à ceux de la canicule), économique (réforme de la PAC, bonne tenue des cours), réglementaire (retraits programmés de matières actives, mise en place de la législation sur les mélanges) et enfin parasitaire avec de nombreux problèmes de ravageurs (méligèthes, bruches, ...) et l'apparition de la résistance septoriose aux strobilurines.

A l'occasion des deux derniers bulletins de l'année, nous allons revenir sur certains de ces éléments marquants, sachant qu'une information plus complète sera donnée à l'occasion de notre réunion régionale et dans notre rapport d'expérimentations et d'études.
Arrêtons nous cette semaine sur les évolutions de la réglementation, avant de voir dans un prochain bulletin les aspects techniques.

La réglementation

Les réglementations concernant la protection des cultures proviennent de deux niveaux.

Décisions européennes

C'est le cas par exemple des retraits programmés d'une centaine de matières actives à la fin de cette année (liste dans bulletin précédent) dont quelques unes seulement avaient une réelle importance en France.
Le processus de ré-évaluation des anciennes matières actives se poursuit. La dernière décision de non inscription (et donc de retrait) concerne l'atrazine et la simazine, sachant que la France avait déjà décidé cette interdiction pour 2004.

A partir de juillet 2004, l'application d'une directive européenne va modifier l'étiquetage et le classement toxicologique de nombreux produits.

Décisions nationales

C'est le cas de la mise en place de la procédure d'autorisation des mélanges. Un an après son lancement, la situation a bien évolué concernant le secteur des grandes cultures avec plus de 25000 mélanges ayant reçus une autorisation provisoire. Les mélanges herbicides notamment sont déjà bien pourvus pour la plupart des cultures. Tous les mélanges qui étaient réalisés jusqu'ici ne se retrouvent pas autorisés soit parce qu'ils ne sont pas soutenus, soit parce qu'ils nécessitent une évaluation sur le plan toxicologique (cas de nombreux mélanges fongicides).

Où trouver l'information sur les mélanges autorisés ?
- certaines firmes ont mis en place des numéros verts,
- site du Ministère :
e-phy.agriculture.gouv.fr/wiphy/
(une base de données plus facile d'accès que les tableaux actuels est en cours de réalisation),
- sites des instituts techniques.

Une autre mesure nationale entre en vigueur en 2004, il s'agit des nouvelles consignes concernant les applications d'urées (isoproturon, chlortoluron) pour le désherbage des céréales :
- limitation à une application de l'une ou de l'autre des substances actives par campagne.
- pour l'isoproturon, la dose maximale d'emploi passe à 1200 grammes par hectare (au lieu de 1800 grammes).
- pour le chlortoluron, la dose maximale d'emploi passe à 1800 grammes par hectare (au lieu de 2500 grammes).

D'autres chantiers sont en cours et nous vous tiendrons informés régulièrement à travers nos fiches actualités réglementation.

Enfin la réglementation, c'est aussi au niveau régional la poursuite du plan d'éradication de la chrysomèle du maïs sur les zones focus et sécurité d'Orly et de Roissy avec les obligations de rotation et de traitements larvicides et adulticides (voir bulletin du 9 septembre). Des mesures identiques sont imposées pour le foyer du sud de l'Alsace.

Service Régional de la Protection des Végétaux ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : J. BOULUD

Publication périodique C.P.P.A.P n°0904 B 00536
ISSN n°0767-5542

Tarif individuel 2003 : 65 euros



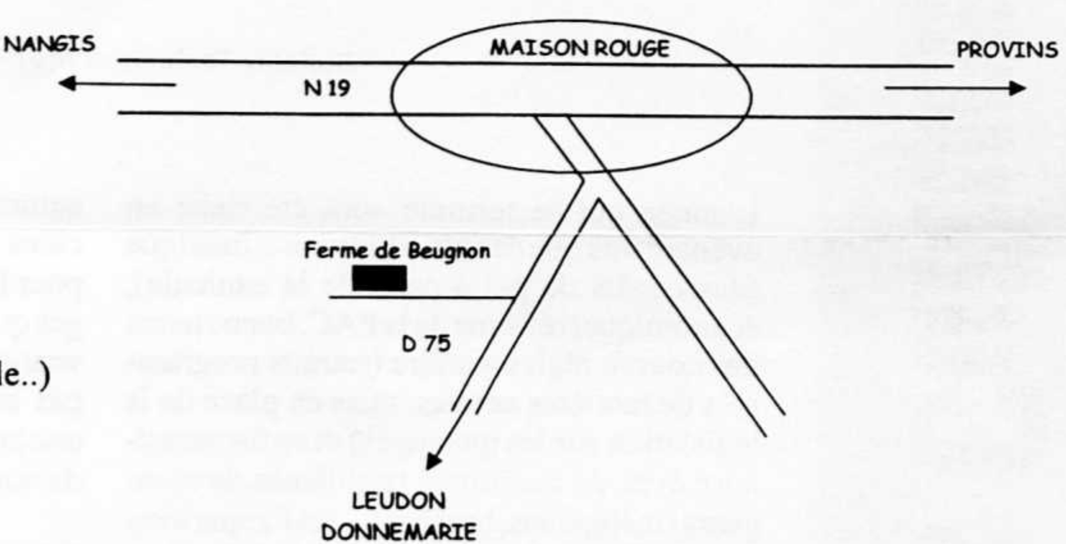
Réunion d'information SRPV - FREDON

le mardi 9 décembre - ferme de Beugnon

77-MAISON ROUGE

Accueil à partir de 9 H . Réunion de 9 H30 à 12H.

PROGRAMME



- La réglementation et ses conséquences : mélanges, retrait de matières actives,

- OGM : le dispositif de biovigilance,

- Résistance : piétin, septoriose, méligèthes..

et tous les résultats de l'année (fusariose, bruche, chrysomèle..)

Brochure résultats 2003.

Pour recevoir le compte rendu de l'ensemble de nos essais et études de la dernière campagne, retournez nous ce coupon.

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Je désire recevoir .... exemplaire (s) de la brochure résultats d'essais 2003.
Je joins par exemplaire de brochure demandé un chèque de 20 Euros à l'ordre du régisseur de recettes Ile de France (une facture vous sera remise).

Bon à retourner accompagné du réglement au :
SRPV Ile de France 10 rue du séminaire 94516 RUNGIS cedex